

Le Club Sully lance son premier Appel A Idées de Projets Eau et gestion de l'eau en agriculture/agroalimentaire/aquaculture et agroforesterie

Le Club Sully rassemble les 10 pôles de compétitivité des secteurs de l'Agrifood (filières agricoles, agro-industrielles, aquacoles et halieutiques, sylvicoles/agroforestières, bioéconomie et de l'industrie du bois, papeterie). Il couvre ainsi tout le territoire national avec plus de 2500 adhérents et 1494 projets de recherche développement collaborative labellisés et financés pour un budget de 3,5 Mds €, qui illustrent leurs savoir-faire à la pointe de l'innovation. Son ambition : faire rayonner l'excellence française en matière d'innovation en Agrifood. Il lance son 1^{er} Appel A Idées de Projets en partenariat avec les pôles de l'eau. Clôture le 23 avril 2018.

Le Club Sully souhaite ainsi renforcer l'expertise et les actions d'innovation collaborative des pôles de compétitivité dans les politiques, « **Agriculture Innovation 2025** » et « **Nouvelle France Industrielle** » de l'Etat (notamment les axes Alimentation intelligente, Nouvelles ressources et Villes Durables).

L'objet est notamment de proposer des solutions qui répondront aux enjeux de l'agriculture, de la sylviculture/agroforesterie, de l'aquaculture et de la pêche, de l'industrie agroalimentaire et de la bioéconomie, par l'agro-écologie, le numérique et la robotique, le big data, le biocontrôle, la génétique et les biotechnologies, etc. Cela s'est, entre autres, traduit par l'identification de défis prioritaires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce premier **Appel A Idées de Projets (AAIP) porté conjointement par les 10 membres du Club Sully** et les pôles de l'eau il porte sur la thématique de « **L'EAU ET LA GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE/AQUACULTURE ET AGROFORESTERIE** ».

Sont éligibles les idées de projets ou projets innovants répondant aux enjeux suivants :

- L'amélioration de la performance d'utilisation de l'eau en agriculture : matériels intelligents, techniques et systèmes cultureux, outils de pilotage et connaissances des besoins en eau des cultures, progrès génétiques
- La maîtrise de la qualité de l'eau en entrée et en sortie de l'exploitation
- La valorisation des eaux usées ou prétraitées pour limiter la pression sur la ressource en eau conventionnelle tout en veillant à garantir la sécurité sanitaire des produits attendus
- L'amélioration de l'offre en eau pour l'agriculture par des pratiques agro-environnementales et solutions innovantes, y compris au service de l'intégration territoriale des projets (sciences humaines et sociales)
- L'incorporation dans l'aliment (eau « ingrédient » incorporée sous forme liquide, glace ou vapeur)

- L'utilisation dans un process au contact de l'aliment (lavage, blanchiment, transport hydraulique, etc.)
- L'utilisation technique, sans contact avec les matrices alimentaires (échangeurs thermiques)
- L'utilisation pour le nettoyage en place, des outils et matériels, pour l'hygiène des personnels
- Le développement de process de transformation conduisant à la réduction de la consommation d'eau
- L'amélioration du recyclage et la réutilisation de l'eau dans les process en relation avec la qualité des produits
- L'amélioration des techniques de traitement des eaux usées
- Les solutions de valorisation des effluents ayant un intérêt agronomique dans une perspective d'économie circulaire
- L'amélioration de la performance d'utilisation de l'eau : suivi des consommations, suivi des dérives, outils de pilotage
- Maîtrise de la qualité de la production et des rejets par des outils de métrologies innovantes

Qui peut déposer ?

- Une entreprise, un institut technique, un laboratoire de recherche **adhérent à l'un des 10 pôles du Club Sully**
- Un acteur de la filière sylviculture/agroforesterie, agricole, aquacole et agroalimentaire/agro-industrielle, mais aussi un agro-fournisseur, un équipementier, etc, ayant la volonté de développer une innovation dans les filières agroalimentaires et industries du bois (papeteries, bioraffineries...)

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Les critères suivants permettront d'évaluer l'éligibilité de votre (idée de) projet :

- **Son caractère innovant**
"Innovant" signifie pouvant conduire au développement d'un nouveau produit (ou à une amélioration notable), d'un nouveau procédé ou d'un nouveau service. L'objet de votre projet doit être de mettre en œuvre des travaux de R&D pour atteindre cet objectif
- **Son approche marché**
Au-delà du caractère innovant de votre projet, celui-ci doit apporter un retour sur investissement économique (en termes de qualité de la production, de productivité...) ou vous permettre de développer vos marchés. Il doit permettre le développement d'activité (croissance de CA, d'emploi...)
- **Son caractère collaboratif**
Les pôles privilégient à terme, les projets collaboratifs regroupant **au moins deux entreprises et un laboratoire de recherche public (ou un centre technique, ou équivalent)**

Quels sont les avantages de cet appel à idées de projet ?

En répondant à cet appel, les entreprises porteuses de projet pourront :

- Bénéficier d'**un réseau très large et complémentaire** composé de l'ensemble des adhérents des 10 pôles de compétitivité Agrifood (2645 adhérents) et Eau, tant scientifiques, techniques qu'industriels pour trouver les **meilleurs partenaires** pour réaliser leur projet
- Disposer d'un **accompagnement par les équipes projet** des pôles pendant 1 an pour les aider à faire avancer leur idée jusqu'à sa concrétisation
- Profiter d'un **relais de communication** (sites des pôles, communiqué de presse, participation salon pour relayer l'annonce de l'AAIP)
- Favoriser les **partenariats croisés** entre les différentes compétences des adhérents des pôles de compétitivité du Club Sully et des pôles Eau (Aqua Valley, Dream, Hydreos)
- Accéder à des **financements spécifiques** aux pôles de compétitivité (FUI, PSPC...) ou plus ouverts (Investissements d'Avenir, Ministères, Régions, Europe...)

NB : il n'y a pas de budget spécifique dédié à cet appel (les pôles aideront à flécher vers le dispositif répondant le mieux à la typologie du projet).

Date de dépôt et clôture

Le lancement de l'AAIP s'est déroulé le **28 février** lors du SIA et sera clôturé le **23 avril 2018**.


Les modalités figurent dans le dossier de candidature consultable sur les sites Internet des pôles.



Contacts presse :

Isabelle GUICHARD


isabelle.guichard@agrisudouest.com

 06 08 35 65 56 / 04 67 04 75 62

et

Christophe JAN

christophe.jan@pole-valorial.fr

 06 42 97 92 92 / 02 99 31 53 16

A propos du Club Sully : 10 pôles de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation ASOI, Céréales Vallée, IAR le pôle de la bioéconomie, Qualiméditerranée, Qualitropic, Terralia, Valorial, Végépolys, Vitagora et Xylofutur ont décidé de se structurer et d'accroître leurs partenariats au sein du Club Sully dès 2015. Aquimer les a rejoints en 2016 et Qualimed et ASOI ont fusionné en 2017. Ils représentent 1743 entreprises dont 77% de PME et 23% d'ETI.

A propos des Pôles de l'Eau : ils regroupent les pôles de compétitivité Aqua Valley, Dream et Hydreos.